



DÉCISION n° D-2026-01 :
Baux d'immeubles au profit de l'État
à destination de la gendarmerie nationale

Le Maire de la Commune de LE NEUBOURG,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales énonçant les domaines de compétence pouvant être délégués au Maire par le conseil municipal ;

VU la délibération du 23 mai 2020 du conseil municipal autorisant le maire, en application de notamment l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDÉRANT que les baux des trois pavillons à destination des gendarmes sont arrivés à leur terme,

DECIDE

Article 1 : A compter du 1^{er} septembre 2025, la location de trois pavillons situés place Ferrand, cadastrés section AM n° 51, est consentie selon les dispositions suivantes :

- Pavillon n° 1, 113 m², type F4, montant du loyer annuel 12 486,42 euros, hors charge,
- Pavillon n° 2, 113 m², type F4, montant du loyer annuel 12 486,42 euros, hors charge,
- Pavillon n° 3, 111 m², type F4, montant du loyer annuel 12 265,14 euros, hors charge,

Article 2 : Madame le Maire ou un adjoint délégué sont autorisés à signer les baux pour une durée de six ans.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site de la commune.

Le Maire rendra compte de cette décision au prochain Conseil Municipal.

*La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télerecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr*

Fait à LE NEUBOURG, le 7 janvier 2026.

Le Maire,
 Isabelle VAUQUELIN

